



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le ministre*

*Paris, le - 7 AVR. 2023*

Monsieur le président, *chou Mark,*

La transformation du collège a pour objectif de donner à tous les élèves les moyens de réussir et de s'épanouir afin qu'ils puissent se projeter avec confiance dans la suite de leur scolarité. Dans cette perspective et dans la continuité de l'école élémentaire, la classe de 6<sup>e</sup> doit assurer à chaque élève la maîtrise des savoirs fondamentaux. Les sessions de soutien et d'approfondissement qui seront mises en place à la prochaine rentrée scolaire mais aussi la généralisation du dispositif « Devoirs faits » concourront à l'atteinte de cet objectif.

Le cycle 4, quant à lui, doit permettre la transmission et l'approfondissement de savoirs robustes ainsi que d'élargir l'horizon des élèves en ancrant les disciplines dans les enjeux contemporains.

C'est dans ce cadre que j'ai décidé de porter une nouvelle ambition pour l'enseignement de la technologie au collège, dès le début de la classe de 5<sup>ème</sup>.

Le programme de technologie du cycle 4 sera recentré sur la connaissance des objets et systèmes techniques ainsi que sur le développement de compétences nécessaires à leur conception, leur fabrication et leur bonne utilisation. Il intégrera des connaissances et des compétences en sciences et en mathématiques en lien avec les programmes de ces disciplines.

*.../...*

Monsieur Mark SHERRINGHAM  
Président du Conseil supérieur des programmes  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Il conviendra notamment de faire acquérir aux élèves des gestes et des savoir-faire dans l'appréhension des objets du quotidien tels que fabriquer, savoir utiliser, ou réparer un objet technique en faisant appel aux compétences manuelles et en ayant recours à l'usage d'outils informatiques.

Le programme permettra en outre la pleine compréhension de l'environnement numérique et des enjeux qui s'y attachent. Le développement de compétences informatiques et numériques de nos élèves implique notamment une utilisation éclairée de logiciels informatiques usuels, une maîtrise des enjeux de cybersécurité et l'apprentissage du code informatique.

Enfin, je souhaite que l'enseignement de la technologie donne tout au long du cycle 4 une place essentielle aux enjeux de la transition écologique et de la durabilité.

Ce nouveau programme sera complété par des repères de progression pour chacune des trois années du cycle 4. S'agissant des compétences numériques, vos propositions de contenus comme de repères de progression s'appuieront sur le cadre de référence des compétences numériques (CRCN), dont l'acquisition est certifiée par l'outil Pix.

Le programme devra s'ouvrir à la diversité des parcours après la classe de 3<sup>ème</sup> tant pour s'articuler avec les formations de la voie professionnelle que pour renforcer la continuité avec l'enseignement de sciences numériques et technologie dont le contenu pourra être, le cas échéant, ajusté ou modifié. Une attention particulière sera portée à l'accès des jeunes filles aux enseignements scientifiques, technologiques et professionnels du lycée et à la promotion des métiers industriels, scientifiques et technologiques.

Le programme de cycle 4 entrera en vigueur en septembre 2024. Toutefois, sa mise en œuvre nécessitera que les professeurs de technologie puissent suivre une formation préalable pour s'en approprier les contenus. Dans cette perspective, je souhaite que vous me remettiez votre projet de programme en juin 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de toute ma considération. *et de*

*mes amitiés*



Pap NDIAYE